



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 126 CSJ/20

REUNION DU 1^{er} MARS 2023

Présents : MM. AZZOUN F. - IPOUA G. – DUPUY G.

FMI

La commission rappelle à tous les clubs que la FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE est obligatoire dans les tous championnats jeunes (de U18 à U13 et de U15 FEM à U13 FEM).

Toutes F.M.I qui ne sera pas mises en place, pour la phase printemps, sera sanctionnée par une amende.

La commission invite les clubs à vérifier le paramétrage dans Footclubs pour la personne en charge des différentes équipes.

I - JEUNES GARÇONS

1.1 PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13 PITCH

FESTIVAL U13 GARCONS

Sont qualifiés pour la phase Départementale qui se déroulera le 1^{er} Avril 2023 à Beaune

Plateau n°1 : ASPTT DIJON – DAIX

Plateau n°2 : UFCO – USCD

Plateau n°3 : IS SELONGEY – GEVREY

Plateau n°4 : FONTAINE LES DIJON – CHEVIGNY ST SR 2

Plateau n°5 : ST APOLLINAIRE – FONTAINE LES DIJON 2

Plateau n°6 : DFCO – POUILLY EN AUXOIS

Plateau n°7 : FAUVERNEY – ASFO 2

Plateau n°8 : MARSANNAY - QUETIGNY

Chaque équipe qualifiée représentera un pays participant à la WOMEN'S WORLD CUP 2023
Tirage au sort :

Equipes qualifiées	Nation Représentée
ASPTT DIJON	Argentine
DAIX	Danemark
IS SELONGEY	Afrique du Sud
GEVREY	Allemagne
UFCO	Chine
USCD	Angleterre
FONTAINE LES DIJON	Japon
FONTAINE LES DIJON 2	Espagne
ASPTT DIJON 2	Suède
ST APOLLINAIRE	Canada
DFCO	Pays Bas
FAUVERNEY	Norvège
ASFO	Suisse
MARSANNAY	Colombie
QUETIGNY	Maroc
POUILLY EN AUXOIS	Italie

TIRAGE AU SORT DES 1^{er} MATCHS :

- ASPTT DIJON 2 – MARSANNAY
- UFCO – ASPTT DIJON
- ASFO – FONTAINE LES DIJON
- POUILLY EN AUXOIS – ST APOLLINAIRE
- QUETIGNY – USCD
- GEVREY – DFCO
- FAUVERNEY – IS SELONGEY
- DAIX – FONTAINE LES DIJON 2

FESTIVAL U13 FEM

Clubs inscrites

Equipes inscrites	Nation Représentée
BEAUNE AS	Nigeria
CHENOVE	Australie
CHEVIGNY ST SR	Nouvelle Zélande
DFCO	Brésil
ASPTT DIJON	Etats Unis
EF VILLAGES	France
LONGVIC	Irlande
FONTAINE LES DIJON	Corée du Sud

L'USCD ne peut pas participer à la Finale Départementale. Il faut 8 joueuses U11-U12-U13. L'USCD n'a que 4 U13 et 1 U11.

TIRAGE AU SORT DES 1^{er} MATCHS :

- CHEVIGNY ST SAUVEUR – LONGVIC
- DFCO – FONTAINE LES DIJON
- CHENOVE – AS BEAUNE
- ASPTT DIJON – EF VILLAGES

Qualification à la Phase Régionale

⇒ **Pourront se qualifier** : Les équipes qui seront en capacité de présenter 12 filles (U12 - U13 - 3 joueuses U11) comme l'exigent le règlement

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 25718985 U13 D1 – A USCD - DFCO FEM 2 du 25/03/2023 se jouera à 14h00

Match 25725693 U18 D2 – A EF VILLAGES – TILLES FC du 01/04/2023 se jouera à 17H00

Match 25717122 U18 D2 – B FCCL 1 – FCNCS 1 du 5/03/2023 se jouera le 23/04/2023 à 10h00

Match 25715615 U18 D2 – A TILLES – DAIX 2 du 4/03/2023 se jouera à 16H00

Match 25725686 U18 D2 – A UFCO – UCCF du 5/03/2023 se jouera le 08/04/2023 à 15h00

Match 25717190 U18 D2 – B AIFC – ST JEAN DE LOSNE du 04/03/2023 se jouera à 15h00

Match 25716454 U15 D1 – A DFCO FEM 2 – LONGVIC du 25/03/2023 se jouera à 17h00

Match 25720291 U15 D1 – A ASFO – LONGVIC du 04/03/2023 se jouera à 16h30

Match 25720947 U15 D2 – A MVF – JDF 21 du 25/03/2023 se jouera le 22/04/2023

Match 25720491 U15 D2 – B MARSANNAY 2 – MPL FC du 04/03/2023 se jouera à 14h30

Match 25713049 U15 D2 - B MARSANNAY – ST JEAN DE LOSNE du 25/02/2023 se jouera le 15/03/2023 à 16h00

Match 25739825 U15 D3 – B TILLES FC 2 – FCNCS du 04/03/2023 se jouera à 14h00

Match 25740093 U15 D3 – B GEVREY 2 – SEURRE du 4/03/2023 se jouera le 8/04/2023

Match 25720523 U13 D1 – B CHEVIGNY ST SR – BEAUNE du 6/05/2023 se jouera à 12h00

Match 25720523 U13 D1 CHEVIGNY ST SR – BEAUNE du 6/05/2023 se jouera à 12h

Match 25713155 U13 D1 FAUVERNEY – MARSANNAY du 25/03/2023 se jouera 15/03/2023
MATCH 2578986 U13 D1 – A DFCO FEM 2 – DAIX du 29/04/2023 se jouera le 5/04/2023 à 15h00
Match 25720541 U13 D2 – B CHEVIGNY ST SR 4 – USCD 2 du 6/05/2023 se jouera à 12H00 – Terrain
Plaine de la Saussaie Synthétique.

Match 25727323 U13 D2 – D QUETIGNY 2 – CESSEY du 11/03/2023 se jouera à 15h30
Match 25739515 U13 D2 – A FONTAINE LES DIJON 3 – USCD 3 du 25/03/2023 se jouera à 12h00
Match 25720004 U13 D2 – C CHEVIGNY ST SR 2 – CHENOVE du 11/03/2023 se joue 12h00
Match 2572156 U13 D2 – C CHEVIGNY ST SR 2 – RUFFEY STE MARIE du 25/03/2023 du 12h00
Match 25729571 U13 D2 – A DIJON ULFE – FON TAINES LES DIJON 3 DU 29/04/2023 se jouera à 16h00
Match 25720527 U13 D2 – B CHEVIGNY ST SR 4 – TILLES FC du 4/03/2023 à 12 h00
Match 25721746 U13 D3 – B CHEVIGNY ST SR 3 – DUC du 18/03/2023 se jouera à 12h00
Match 25721734 U13 D3 – B CHEVIGNY ST SR 3 – TILLES FC 2 du 4/03/2023 se jouera à 12h
Match 25720968 U13 D3 – C CHEVIGNY ST SR 2 – MANLAY 2 du 29/04/2023 se jouera à 12h00
Match 25719945 U13 D3 – D DAIX FEM 4 – CHENOVE 3 du 4/03/2023 se jouera à 16h00 – Terrain Leo
Lagrange Synthétique
Match 25720635 U13 D3 – D DIJON ULFE 3- DFCO FEM 4 du 13/05/2013 se jouera à 13h00
Match 25720320 U13 D1 – FONTAINE LES DIJON 2 – ASFO 1 du 04/03/2023 se jouera à 13h.
Match 25720293 U15 D1 – DFCO FEM. 2 – ASFO 2 du 11/03/2023 se jouera à 10h.
Match 25717669 U13 – D1 GEVREY CHAMBERTIN – QUETIGNY du 11/03/2023 se jouera à 13h30 à
Quetigny Stade de Cèdres.

1.3 MATCHS NON-JOUES

Match 25713964 U18 D3 FCCL 2 – ENT FAUVERNEY du 25/02/2023 se jouera le 22/04/2023
Match 25721213 U15 D2 – A MVF – MORVANDELLE du 25/02/2023 se jouera le 15/4/2023
Match 25740043 U15 D3 – A MVF 2 – ST APOLLINAIRE 3 du 25/02/2023 se jouera le 18/03/2023

1.4 FORFAIT GENERAL

De USCD – U18 D2 – A
Amende : 100 €
Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier

1.5 FORFAIT

Match 25740065 U15 D3 – A DIJON ULFE – USCD FEM 3 du 25/02/2023
Forfait déclaré de USCD.
**En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à USCD FEM 3 pour en porter le
bénéfice à DIJON ULFE.**
Amende 60 € à USCD

1.6 TOURNOIS

**La JND aura lieu le samedi 3 Juin 2023 pour les catégories U7 et U9. La Commission informe les clubs
que les tournois dans ces catégories ne seront pas autorisés ce jour.**

ASI VOUGEOT : U7 – U9 le 10 Juin 2023
PRECY : U7 – U9 – U11 Samedi 15 Avril 2023
FC MPL : U9 le 30 Avril 2023
FC DIJON CLENAY : U8 le 13 Mai 2023
MVF : U7 – U9 – U11 le Jeudi 18 Mai 2023
SEURRE : Samedi 27 et Dimanche 28 Mai 2023

GENLIS : U7 – U9 le 27 Mai 2023 ; U11 – U15 le 28 Mai 2023 ; U13 – U18 le 29 Mai
ASFO : U11 le 17 Juin et U13 le 18 Juin

COURRIERS

De Is Selongey : La CSJ ne peut donner son accord pour que les U18 jouent le samedi à 11h30. Il faut faire la demande au cas par cas aux équipes adverses via FootClub.

II. FEMININES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 25665390 U15 FEM GEVREY – IS SELONGEY du 11/03/2023 se jouera le 1/04/2023 à 14h00

Match 25759149 U13 FEM MARSANNAY – LONGVIC du 01/0/2023 se jouera le 29/03/2023 à 14h30

III – FOOT PLAISIR U15

COURRIERS

De IS SELONGEY concernant l'inscription d'une équipe en U15 FOOT PLAISIR. Pris note.

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont

l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journées du 25 et 26 Février 2023

La commission :

- Prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission valide le résultat.
 - Match 25711551 U18 D3 CHEVIGNYST SR – TALANT
 - Match 25720290 U15 – D1 AS BEAUNE – ASFO
 - Match 25716446 U15 D2 – A LONGVIC – IS SELONGEY

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.